

H02-3

Wirtgen GmbH
Reinhard-Wirtgen-Straße 2
53578 Windhagen
Germany



Déclaration de conformité CE

Par la présente, nous déclarons que, dans la version commercialisée par nos soins, la machine indiquée ci-après satisfait de par sa conception et sa construction aux exigences fondamentales en matière de sécurité et de santé prévues dans les directives CE énoncées ci-dessous.

En cas de modification de la machine effectuée sans accord de notre part, cette déclaration perd sa validité. Les instructions d'exploitation et le manuel de sécurité sont partie intégrante de cette déclaration.

Désignation:

Fraiseuse de revêtements routiers

Type de machine:

W 100 Fi / W 120 Fi / W 130 Fi

No de machine:

1310 0389



Directives CE applicables:

2006/42/CE

Directive aux machines

2004/108/CE

Directive concernant la compatibilité électromagnétique

2000/14/CE

Directive aux émissions sonores

Normes harmonisées
applicables, en particulier:

EN 500-1

Machines mobiles pour la construction de routes – Sécurité -
Partie 1: Prescriptions communes

EN 500-2

Machines mobiles pour la construction de routes – Sécurité -
Partie 2 : Prescriptions spécifiques pour fraiseuses routières

de même que, le cas
échéant:

EN 500-6

Machines mobiles pour la construction de routes – Sécurité -
Partie 6 : Prescriptions spécifiques pour finisseurs

Caractéristiques selon
2000/14/CE:

Procédure pour l'évaluation de la conformité:

Annexe V

Niveau de puissance acoustique mesuré:

112 dB(A)

Niveau de puissance acoustique garanti:

113 dB(A)

Personne autorisée à
constituer le dossier
technique:

Georg Piller, Wirtgen GmbH

Date / Signature:

20.08.14

Données relatives au signataire:

Dipl.-Ing. (FH) EUR ING Georg Chr. Piller
Director Product Safety and Standardization